sarreguemines
cabinet du maire

LISTE DES DELIBERATIONS
6ème réunion plénière du Conseil Municipal
du 04 novembre 2026

Le Conseil Municipal :

1	**Décide sous 33 voix pour**	**Approbation du procès-verbal de la 5ème séance du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2026** d'approuver le procès-verbal de la 5ème séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2026.
2	**Prend acte**	**Rapport d'activité 2025 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines** de la communication du rapport d'activité 2025 de la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES, délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.
3	**Décide sous 33 voix pour**	**Avenant n°6 au contrat de concession ayant pour objet « la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur renouvelable sur le territoire de la Commune de Sarreguemines »** - d'approuver les termes de l'avenant n°6 au contrat de concession du réseau de chaleur, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère.
4	**Décide sous 33 voix pour**	**Motion de soutien à l'initiative franco-allemande « Axe d'Avenir »** AFFIRME son plein soutien à l'initiative franco-allemande « Axe d'Avenir » et à la modernisation de la liaison Paris - Sarrebruck - Kaiserslautern - Mannheim - Francfort - Berlin ; RÉAFFIRME son attachement au maintien et au développement des grandes liaisons ferroviaires desservant directement le bassin transfrontalier SaarMoselle ; DEMANDE que le développement d'autres corridors européens ne conduise pas à marginaliser notre territoire et que soit durablement préservé et renforcé le passage des grandes liaisons ferroviaires entre la France et l'Allemagne par Forbach et Sarrebruck ; APPELLE les autorités françaises et allemandes, les gestionnaires d'infrastructures, les opérateurs ferroviaires et les institutions européennes à engager les études, investissements et travaux nécessaires à l'amélioration des capacités, des temps de parcours et de la fiabilité de cet axe ; SOUHAITE que les collectivités et acteurs du bassin de vie transfrontalier soient pleinement associés aux réflexions et décisions concernant son avenir ; MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente motion aux partenaires de l'initiative, à l'Eurodistrict SaarMoselle ainsi qu'aux autorités françaises, allemandes et européennes compétentes. Par cette motion, Sarreguemines entend faire entendre la voix d'un territoire qui vit l'Europe au quotidien et qui doit conserver toute sa place dans les grandes mobilités ferroviaires européennes de demain.
5	**Décide sous 33 voix pour**	**Décision modificative n°2 du Budget Principal** - D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Opération	Service	Libellé	Montant
D	F	011	020	60612		23UR	ENERGIE-ELECTRICITE ATELIERS MUNICIPAUX	-123 000,00
D	F	011	853	60622		21TO	CARBURANTS	-14 640,71
D	F	011	518	611	OPAHRU22	ECV	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-27 399,63
D	F	011	64	611		ECV	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	91 000,00
D	F	011	845	611		22PE	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	70 000,00
D	F	011	13	61358		21AG	AUTRES	-12 431,74
D	F	011	311	61358		14DC	LOCATIONS AUTRES	-9 518,57
D	F	011	312	61358		14DC	AUTRES	-4,00
D	F	011	76	61524		23FO	BOIS ET FORETS	-27 073,44
D	F	011	020	62268		23UR	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	-10 207,00
D	F	011	551	62268		23FO	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	-9 347,60
D	F	011	751	62268		21AG	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	-4 015,00
D	F	011	020	6231		MA	ANNONCES ET INSERTIONS	-14 100,00
D	F	011	028	6234		CER	RECEPTION RESTAURANT TRAITEUR FLEURS HEBERG DEPLA	10 000,00
D	F	011	020	6262		11IN	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-2 487,19
D	F	011	020	6281		21AG	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	-10 540,00
							TOTAL CHAPITRE 011 :	**-93 764,88**
D	F	012	020	64111		DRH	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	123 528,90
D	F	012	020	64118		DRH	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	49 163,12
D	F	012	020	64131		DRH	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	62 774,57
D	F	012	020	64138		DRH	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	20 333,00
D	F	012	020	6456		DRH	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	28 492,65
D	F	012	020	6478		DRH	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	34 835,66
							TOTAL CHAPITRE 012 :	**319 127,90**
D	F	65	420	657363		11FI	CCAS/CIAS	70 000,00
D	F	65	348	65748		13PV	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	18 000,00
D	F	65	62	65748		ECV	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	25 000,00
							TOTAL CHAPITRE 65 :	**113 000,00**
D	F	68	01	6815		11FI	DOT. AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.	29 250,00
D	F	68	01	6817		11FI	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	15 800,00
							TOTAL CHAPITRE 68 :	**45 050,00**
							TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**383 413,02**

D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Opération	Service	Libellé	Montant
R	F	70	845	70321		22PE	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	70 000,00
R	F	70	020	70876		11FI	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	9 244,16
R	F	70	64	70323		ECV	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMAL	17 000,00
							TOTAL CHAPITRE 70 :	**96 244,16**
R	F	73	01	73212		11FI	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	94 000,00
							TOTAL CHAPITRE 70 :	**94 000,00**
R	F	74	311	74718		EDUC	AUTRES	4 260,00
R	F	74	020	74718		DRH	AUTRES	42 829,52
							TOTAL CHAPITRE 74 :	**47 089,52**
R	F	75	845	75813		22PE	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN	700,00
R	F	75	511	75888		21EV	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	2 475,00
R	F	75	511	75888		11FI	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	74 590,53
							TOTAL CHAPITRE 75 :	**77 765,53**
R	F	76	555	761		DGS	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	22 770,09
							TOTAL CHAPITRE 76 :	**22 770,09**
R	F	013	020	6459		DRH	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	15 181,24
R	F	013	020	6419		DRH	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	30 362,48
							TOTAL CHAPITRE 013 :	**45 543,72**
							TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**383 413,02**

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6	**Décide sous 33 voix pour**	**Convention de mise à disposition de Monsieur Eric CIRK à l'Association Sportive Sarreguemines Lutte** de prendre acte de la mise à disposition partielle de M. Eric CIRK auprès de l'association Sportive Sarreguemines Lutte, dans les conditions prévues par le projet de convention notamment en ce qui concerne la durée, les missions exercées et les modalités de remboursement de la rémunération et des charges afférentes par l'association.
7	**Décide sous 33 voix pour**	**Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031** - d'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale jointe à la présente délibération et tout document s'y rapportant pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, ainsi que tout avenant nécessaire à son évolution.
8	**Décide sous 33 voix pour**	**Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2026** - d'attribuer les subventions d'un montant total de 19 500 € aux associations Riv'Droite Centre Socioculturel, Foyer Culturel et CSL Beausoleil, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 sous chapitre 65, rubrique 348, article 65748.- d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes.
9	**Décide sous 33 voix pour**	**Renouvellement de l'adhésion au service de vente aux enchères de biens mobiliers AGORASTORE** - d'autoriser le Maire à signer la convention avec la société AGORASTORE pour adhérer au service de vente aux enchères, - de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.
10	**Décide sous 33 voix pour**	**Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Noël Faïencier** - Du 05 novembre 2026 au 08 janvier 2027 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des décorations et des chalets du Noël Faïencier qui se tiendra dans le périmètre suivant : ➢ parking de l'Hôtel de Ville et contre-allée de l'Hôtel de Ville ➢ rue Poincaré (tronçon compris entre la rue du Maire Massing et la rue Louis Pasteur) ➢ rue Ste Croix – place de la République, ➢ rue de Verdun – tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise, ➢ rue de l'Eglise (partie haute) ➢ Passage du Marché ➢ Place du Marché - Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés rue de l'Eglise (partie haute) et passage du Marché seront déplacés dans la rue de Verdun (tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue du Marché).
11	**Décide sous 33 voix pour**	**Avenant n° 2 au contrat de concession du 01/01/2025 pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie** d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public du 1er janvier 2025 relatif à l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie.
12	**Décide sous 33 voix pour**	**Avenant n°1 à la convention relative aux conditions d'entretien des abords du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare** - d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative aux conditions d'entretien des abords du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare de Sarreguemines, à intervenir entre la Ville et la société SNCF Gares & Connexions, - d'autoriser le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

13	**Décide sous 33 voix pour**	**Projet d'aménagement de la ZAC des Faïenceries - Approbation du recours à une concession d'aménagement avec transfert de risque économique** - d'approuver le principe du recours à une concession d'aménagement pour l'aménagement de la ZAC des Faïenceries sur la base des caractéristiques (objectifs, périmètre, programme prévisionnel et bilan prévisionnel) ; - d'approuver, pour ce faire, le recours à une concession d'aménagement avec transfert de risque économique et dont la valeur estimée est de 28 553 000 € HT ; - de décider de désigner Monsieur le Maire comme personne habilitée à signer le Traité, conformément aux dispositions des articles R. 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme ; - d'autoriser M. le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
14	**Décide sous 33 voix pour**	**Projet d'aménagement de la ZAC des Faïenceries - création d'une commission ad hoc dans le cadre de la procédure de désignation du futur concessionnaire** - de créer une commission *ad hoc* chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre de la procédure de consultation visant à désigner un concessionnaire pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Faïenceries, - de fixer la composition de cette commission à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, auquel s'ajoute Monsieur le Maire en tant que Président, - de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats comme suit : *Les listes comprendront les noms et prénoms des élus candidats, ainsi que s'ils candidatent en qualité de titulaires ou de suppléants ; *Les listes pourront comprendre moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ; *Les listes seront déposées au Cabinet du Maire au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 et il sera procédé à l'élection des membres de la commission ad hoc, lors de la séance du 14 décembre - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
15	**Décide sous 33 voix pour**	**Acquisition de la parcelle cadastrée provisoirement section 19 n° 211/8 – Secteur du Hagwald** d'approuver l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée provisoirement section 19 n° 211/8, d'une contenance de 1 849 m², au prix de 4 437,60 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, sous réserve que la vente soit régularisée dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération.
16	**Décide sous 33 voix pour**	**Avenant n°2 à la convention de projet M010L013400 avec l'EPF Grand Est – Fonderie SESA** - d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de projet M010L013400 conclu avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPF Grand Est), - d'approuver le recalibrage de l'enveloppe financière maximale consacrée aux travaux de désamiantage, de déconstruction, de gestion de la pollution et de remodelage des terrains, faisant apparaître un besoin de financement complémentaire de 300 000 €. - d'approuver la répartition de ce financement complémentaire maximum à parts égales entre l'EPF Grand Est et la Commune, soit : • 150 000 € à la charge de l'EPF Grand Est ; • 150 000 € à la charge de la Commune. • - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.

17	**Décide sous 33 voix pour**	**Cession du volume V2 situé 18 A rue Poincaré** d'approuver la cession, par l'Établissement Public Foncier de Grand Est, du volume V2 d'une contenance de 55,22 m², correspondant à la surface d'arpentage de la future parcelle, elle comprend les murs mitoyens et les murs extérieurs du passage situé au 18 A rue Poincaré, identifié dans l'état descriptif de division en volumes établi le 14 septembre 2026 par le cabinet géomètres-experts GUELLE et FUCHS ; d'approuver la cession de ce volume au profit de la SCI SANORM, ou de toute personne physique ou morale pouvant légalement s'y substituer ; d'approuver le prix de cession fixé à 17 500 euros net vendeur, les frais liés à l'acte de cession étant à la charge de l'acquéreur ; d'approuver le maintien des servitudes de passage nécessaires à l'accès aux volumes V1 et V3, à savoir une servitude de passage pour véhicules ainsi qu'une servitude de passage pour piétons ; d'approuver que la cession devra intervenir dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération ; d'autoriser l'Établissement Public Foncier de Grand Est à procéder à la cession du volume V2 dans les conditions précitées ; d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
18	**Décide sous 33 voix pour**	**Modification de l'acquéreur – Cession de l'immeuble situé 5 rue des Vosges** d'approuver la modification de l'identité de l'acquéreur de l'immeuble situé 5 rue des Vosges, initialement désigné comme étant la SCP Pefferkorn, Baillot et Thinnes, au profit de la société civile immobilière SCI PEBATHI ; d'approuver que l'ensemble des autres dispositions, conditions et clauses figurant dans la délibération du 22 décembre 2025 demeurent inchangées et pleinement applicables, notamment que le prix de vente reste inchangé et fixé à cinq cent mille euros (500.000 €) ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.
19	**Décide sous 33 voix pour**	**Etat des prévisions des coupes 2027 et état d'assiette des coupes 2028. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2027 en forêt communale** **1) Etat des prévisions des coupes 2027 et état d'assiette des coupes 2028** - d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2027. • Coupe parcelles **7i/8i/28i/29i/11/12** - L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture). - Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat - Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché. - Bois de chauffage non façonné : - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes. - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 €/stère.

		- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 176 175,04 € et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux. - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2027 comme suit : - dépenses : Chap 011 – Fonc. 76 Nat. 61524 – exploitation et débardage = 156 175,04 € HT - dépenses : Chap 011 – Fonc. 76 Nat. 6282 – frais de gardiennage = 20 000 € HT - recettes : Chap 070 – Fonc. 76 Nat. 7022 – vente de coupes = 238 500 € HT - d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2028 des parcelles **11/12/29** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 1 910 m^3, **2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2027 en forêt communale.** - d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2027 pour un montant de 39 017,41 € HT : - Investissement : 27 665,05 € - Fonctionnement : 11 352,36 € - de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants. - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2027 comme suit : - Chap 023 – Fonc. 76 Nat. 2128 23FO (Investissement) = 27 665,05 € HT - Chap 011 – Fonc. 76 Nat. 61524 – 23FO (Fonctionnement) = 11 352,36 € HT - de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant : - pour les tonnages transportés : 1,10€ par m^3 et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,15€ par m^2 et par mois
20	**Prend acte**	**Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)** **Communication(s)** - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire
Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
et au Rayonnement Universitaire Territorial